



Envie de concrétiser votre projet de formation ?

→ **Accueil**

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h30
(16h30 le vendredi)
accueil@its-tours.com
02.47.62.33.33

→ **Orientation**

Information & conseil sur les formations
orientation@its-tours.com
02.47.62.33.76

→ **Admissions**

Informations & démarches d'inscriptions
admissions@its-tours.com
02.47.62.56.71

→ **Référents Handicap**

Accueil des personnes en situation de handicap
referent.handicap@its-tours.com

→ **Apprentissage**

cfasms CFA SMS (sanitaire médico-social)
contact@cfasms.fr
Unité de formation des apprentis de
l'ITS (UFA)

→ **Validation des Acquis de l'Expérience**

vae@its-tours.com
02.47.62.84.27

Nos conseils pour réussir !

Soyez curieux ! Visionnez des vidéos de professionnels pour mieux cerner les spécificités des métiers du secteur social. Interviewez des professionnels.

Allez à la rencontre des professionnels et des publics accompagnés ! Investissez-vous dans des actions de bénévolat (associations sportives, artistiques, culturelles, humanitaires) et faites des stages.

Consultez l'agenda de l'ITS !

Participez aux réunions d'information, événements d'orientation (salons, forums), visitez l'ITS Tours et venez nous rencontrer lors des Journées Portes Ouvertes.

Institut du
**Travail
Social**
TOURS - BLOIS - CHARTRES



Niveau 3
CAP, BEP

Accompagnant éducatif et social

Formation en
12 ou 15 MOIS

**Donnez du sens
à
votre métier**



→ EN APPRENTISSAGE

→ PAR LA V.A.E.

Code RNCP : 36004
Certificateurs : Ministère chargé de la Solidarité
Enregistrement de la certification : 04.11.2021.



Projet cofinancé dans le cadre du Plan d'investissement dans les Compétences



Institut du
**Travail
Social**
TOURS - BLOIS - CHARTRES

www.its-tours.com

17 rue Groison 37100 TOURS

LE MÉTIER ET LES ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE

L'Accompagnant Éducatif et Social (AES) réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. En lien avec l'entourage de la personne, il l'accompagne tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante, et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle. Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement. Il exerce dans les établissements du secteur de la santé et de l'action sociale, des Établissements et Services Sociaux et Médico- Sociaux et des services de l'administration publique tels que des établissements scolaires, d'enseignement supérieur et centres de formation pour accompagner les enfants, adolescents et adultes porteurs de troubles et/ou handicaps.

→ **Poursuite d'étude** : Les titulaires du Diplôme d'Etat (DE) Accompagnant Educatif et Social peuvent poursuivre leurs études et évoluer vers des formations de niveau 4 et 6 comme DE Moniteur Educateur (DEME), DE Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (DETISF), DE Educateur Spécialisé (DEES), DE Educateur Technique Spécialisé (DEETS). Des spécialités peuvent être complémentaires au DEAES telles que la formation Assistant de Soins en Gériatrie (ASG).

→ **Évolution de carrière** : La poursuite d'étude permettra à l'Accompagnant Educatif et Social, l'accompagnement aide à la personne, accompagnement médico-social pour adultes handicapés, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), services polyvalents de soins et d'aide à domicile ou encore en appartements thérapeutiques.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis en termes de formation ou diplôme n'est nécessaire pour se présenter au Diplôme d'Etat d'AES.

L'admission est subordonnée au dépôt d'un dossier auprès du centre de formation. Ce dossier vise à permettre aux candidats de mettre en valeur leur parcours antérieur, leurs aptitudes et leurs motivations. Si ce dossier est validé par le centre de formation, le candidat est convoqué à un entretien oral de 30 minutes.

Candidats admis de droit :

Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature :

- Les candidats titulaires d'un diplôme suivant : DEAES (version 2016), DEAVS, DEAMP, DEAF, DEAS (ancienne et nouvelle version), Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture (ancienne et nouvelle version), Titre professionnel assistant de vie aux familles (version 2021), Titre professionnel assistant de vie aux familles spécialité CCS, Titre professionnel d'agent de service médico-social, BPCASS, BEPA Soins et services à la personne, CAP d'assistant technique en milieu familial et collectif, CAP petite enfance, CAP accompagnant éducatif petite enfance, Mention complémentaire aide à domicile, BAPAAT, CPJEP mention animateur d'activité de vie quotidienne, BEPA option services aux personnes, CAP agricole services en milieu rural, CAP agricole services aux personnes et vente en espace rural, Titre professionnel assistant de vie dépendance ;

- Les lauréats de l'institut de l'engagement ;
- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;
- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du DEAES relevant des dispositions de l'article D.451-88 du CASF ;

- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaines de compétences du DEAES relevant des anciennes dispositions de l'article D.451-88 du CASF, du DEAMP ou du DEAVS.

- Les candidats recrutés dans le cadre du plan d'urgence sur les métiers du soin et de l'accompagnement dans les secteurs sanitaires, du grand âge et du handicap et ayant bénéficié d'une formation, cf. instruction n° DGCS/SD4A/DGEFP/2021/172 et n° DGCS/SD4B/DGOS/DGEFP/2021/245. (Attestation employeur) ;

- Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme : demandée par le candidat, elle sera délivrée par ENIC-NARIC.

DURÉE DE LA FORMATION

Durée totale de la formation : 1407h comprenant 567h de formation théorique (représentant 16 semaines de formation) et 840h de formation pratique (représentant 24 semaines de stage) et 21h d'AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence).

OBJECTIFS

La finalité de la formation est d'obtenir le Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES), en validant les compétences des référentiels. Ces compétences sont organisées en blocs de compétences :

- **BC1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne (112h)**
- **BC2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité (91h)**
- **BC3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne (105h)**
- **BC4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention (147h)**
- **BC5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne (91h)**

MÉTHODES MOBILISÉES

Les modalités pédagogiques de la formation comprennent un principe d'alternance intégrative entre le centre de formation et les terrains professionnels, l'alternance d'apports théoriques et d'échanges à partir des pratiques, des témoignages professionnels et des mises en pratique de techniques, un groupe de suivi à la professionnalisation, des ateliers collaboratifs, des TD, des enquêtes de terrain, des études de situations vécues, de la FOAD, des supports vidéo... Nous attachons de l'importance à la pédagogie active.

MODALITÉS DE LA FORMATION (THÉORIQUES ET PRATIQUES)

La formation se déroule d'octobre N à Octobre N+1 ou de janvier N à mars N+1. La formation théorique est répartie en 5 Blocs de compétences (BC) + 21h d'AFGSU (voir détail listé dans Objectifs).

La formation pratique se déroule en 2 stages couvrant les 5 Blocs de Compétences au sein de sites qualifiants auprès d'un référent professionnel. Les personnes en situation d'emploi doivent réaliser une période de formation pratique d'au moins 140h sur un site qualifiant portant sur l'ensemble des compétences à valider.

A l'entrée en formation, les candidats bénéficient d'un positionnement des acquis de leur formation, de leur expérience professionnelle et d'un Programme Individualisé de Formation (PIF). A l'issue de ce positionnement, ils peuvent obtenir un/ des allègement.s ou une/ des dispense.s de formation. Les candidats bénéficiant de dispenses réglementaires indiquées à l'annexe 5 de l'arrêté du 22/02/2022 relatif au DEAES. Pour les candidats ayant obtenu une validation partielle du DEAES (parcours post-jury), un parcours complémentaire est envisageable pour finaliser l'obtention des Blocs de Compétences. Il est possible de s'inscrire en formation à l'ITS de Tours ou de Blois pour un ou plusieurs Blocs de Compétences. Nous contacter pour plus d'informations.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

6 épreuves de certifications pour valider les 5 blocs de compétences ; le candidat doit être titulaire de l'attestation AFGSU et doit obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 dans chacun des blocs de compétences pour obtenir le DEAES.

- BC1 : présentation orale d'un dossier de pratique professionnelle et épreuve écrite

- BC2 : présentation orale d'un cas pratique tiré au sort
- BC3 : présentation orale d'un projet animation réalisé sur le lieu de professionnalisation
- BC4 : présentation orale d'une étude de situation en lien avec le projet personnalisé d'une personne accompagnée sur le lieu de professionnalisation
- BC5 : épreuve écrite portant sur les modalités de transmissions et de communication en équipe pluridisciplinaire

CALENDRIER ET CONDITIONS D'ADMISSION

L'inscription se fait en ligne sur le site internet de l'ITS Tours :

→ Session janvier 2025 sur Tours : jusqu'au 27/11/2024

→ Session octobre 2025 sur Tours : jusqu'au 23/08/2025

→ Session octobre 2025 sur Blois : jusqu'au 23/08/2025

Pour les candidats ne relevant pas d'une entrée de droit en formation :

- Dossier de candidature à retirer et à déposer auprès du service des Admissions pour étude par une commission d'admission. Les candidats dont le dossier est retenu présentent une épreuve orale.
- Épreuve orale d'admission : un entretien individuel portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale (30 min). L'entretien permet d'apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession d'Accompagnant Educatif et Social compte tenu des publics accompagnés et du contexte de l'intervention ainsi que son aptitude à tirer profit de la formation.

Entrée en formation :

→ 13 janvier 2025 sur Tours (financement employeurs et contrat d'apprentissage/de professionnalisation)

→ 13 octobre 2025 sur Tours

→ 06 octobre 2025 sur Blois

TARIFS ET FINANCEMENT

ADMISSIONS :

→ Pour les candidats « admis de droit »

- Frais de dossier 10 € + Frais d'entretien de positionnement 73 €

→ Pour les autres candidats

- Salariés : Frais de dossier 73 € + Epreuve orale de sélection 102 €

- Candidats inscrits à France Travail : Pas de frais de dossier et pas de frais de positionnement (joindre l'attestation des périodes d'inscription. Document téléchargeable sur votre espace personnel France Travail ; doit dater de moins d'un mois). * sous réserve du financement de la Région

FORMATION :

Coût formation (hors place subventionnée) : 7 359,66 €

→ Plusieurs possibilités de financement selon votre profil.

- Par le Conseil Régional pour les places subventionnées (dans le cas où l'ITS est éligible au Programme Régional de Formation)

- Par l'employeur

- Par l'opérateur de compétence (ex. Transition Pro, contrat de professionnalisation...)

- Par France Travail

- En autofinancement

- CPF (Compte Personnel de Formation)

Pour une étude personnalisée des modalités de financement et/ou demande de devis, contacter directement le secrétariat à : secretariat.aes@its-tours.com